



Propriétaire attend fin préavis pour relouer et nous emmerder

Par **CARITE**, le **23/10/2009** à **13:14**

Bonjour,

Nous avons emmenagé dans un appartement le 21 février 2009. Dès le début, le propriétaire n'était pas en règle et nous demandait de payer 60 euros de plus au black pour la taxe d'habitation. Nous avons refusé car je m'y connais un peu niveau taxe d'habitation.

Le 12 octobre 2009, nous avons envoyé notre préavis de départ, lui signifiant que nous partions le 1er Novembre mais que nous avons un successeur. Il a accepté et a contacté notre successeur en lui refaisant le coup de la taxe d'habitation à payer et en lui disant qu'il allait peut être donner l'appartement à son père pour éviter de donner une rente.

A ce jour, le 23 octobre, il nous dit qu'il ne veut pas qu'on lui mette la pression et qu'il ne prendra pas sa décision à la fin de notre préavis.

A t-il le droit de faire ça ? Car du coup ça nous oblige à payer le loyer encore 2 mois alors que nous ne serons plus dans l'appartement.

En plus, il nous a ouvertement dit qu'il n'avait pas déclaré les anciens locataires.

Et dernière chose, dans le loyer, les charges sont comprises (eau, électricité,...). Puisque nous quittons le logement dans une semaine, devons nous payer le loyer et les charges alors que nous ne consommerons plus d'électricité, d'eau,...

Que faire ?

Nous sommes vraiment mal barrées car nous n'avons pas les moyens de lui payer autant de

loyer, en plus de notre futur loyer.

Merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **23/10/2009** à **18:42**

[fluo]ADIL DE LA DRÔME[/fluo]

Valence Cedex

44, rue Faventines - BP 1022

26010 Valence Cedex

Tél : 04.75.79.04.04

Bonsoir, avez vous l'accord par écrit du bailleur vous autorisant à écourter votre préavis de trois mois, si ce n'est la cas vous devez aller jusqu'au bout de ce préavis, contactez l'Association ADIL de Valence, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires en conflit avec leurs bailleurs, courage à vous, bonne soirée.